

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2016

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 13 avril à 19h00 sous la présidence de M. Daniel Deschodt maire, la séance a été consacrée au budget.

Etaient présents : M. Deschodt, M. Avart, M. Ducrocq, M. Penez, Mme Sagniez, M. Blin, M. Berquez, Mme Cousaert, Mme Danset, Mme Deram, Mme Dufour, M. Duval, Mme Erckelboudt, Mme Lamarque, Mme Rousselle, M. Vandebussche, M. Vanpoperinghe, M. Vermeersch. Excusés : M. Dambricourt (procuration à M. Avart), Mme Questier (procuration à M. Vanpoperinghe), Mme Isola (procuration à Mme Danset), M. Guilbert (procuration à Mme Dufour), M. Marie (procuration à M. Blin)

Le budget 2016 reste marqué par les économies en raison de la poursuite de la baisse des dotations de l'état, de la hausse de certaines contributions, comme celle du SDIS (défense incendie) de 6 200 € sur un budget de 68 732 €, et de l'incertitude sur le montant de dotations devant être attribuées à la commune.

Néanmoins un excédent de recettes sur les dépenses de 2015 a pu être versé à la section d'investissements pour un montant de 164 919 €, ce qui n'avait pas pu être fait l'an dernier en raison des dotations en très forte baisse, une chute qui se poursuivra encore l'an prochain.

La pression fiscale n'augmentera pas. Les taux restent à 35,05 pour le foncier bâti, à 12,73 pour la taxe d'habitation, et à 32,55 pour le foncier non bâti.

Les subventions aux associations ont été reconduites, leur montant s'élève à 143 088,50 €.

En fonctionnement le budget s'équilibre à la somme de 2 293 410,45 €. La section d'investissement s'équilibre à la somme de 577 251,13 €

Parmi les gros travaux prévus cette année il y aura l'aménagement de la voirie et parking du secteur Saint-Antoine (CCHF) avec la démolition d'anciens bâtiments et l'édification de la maison médicale, des travaux d'entretien des bâtiments communaux, église, salle des sports Harlay, construction de sanitaires à l'école Brachet, fin du chantier de l'allée des Tulipes, et mise aux normes d'accessibilités de plusieurs bâtiments communaux.

Les délibérations concernant le compte administratif, le compte de gestion, le budget primitif, le taux des taxes locales, et l'attribution des subventions ont été adoptées par 19 voix pour et 4 abstentions.

Une délibération adoptée par 21 voix et 2 abstentions valide la fiscalisation de la participation communale au Syndicat d'Electrification pour 19 486,40 €. Ce syndicat prendra de nouvelles compétences: l'éclairage public et la mise en œuvre de la fibre optique.